

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021

Appel

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentation de M. Peter Rothrock
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mai 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2021
5. Préavis municipal No 03/2021 – Autorisations générales législature 2021-2026
6. Préavis municipal No 04/2021 – Renouvellement de l'arrêté d'imposition
7. Communications municipales
8. Communications du Bureau
9. Divers et propositions individuelles.

Le Président, M. Jean-Nicolas Muff, ouvre la séance à 20h précises en saluant les Conseillères et Conseillers et les membres de la Municipalité. Il précise qu'il s'agit de la première séance ordinaire de la nouvelle législature et de ce fait de la toute première séance pour plusieurs membres du Conseil communal, à qui il souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de leur fonction. Il mentionne également que la séance est retransmise en streaming sur le site internet de la Commune. Il salue dès lors le public à distance. Conformément aux instructions reçues des Autorités cantonales, le Conseil peut siéger sans contrôle de certificat COVID, mais le plan de protection transmis avec la convocation reste valable. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il annonce l'absence des personnes qui se sont excusées pour la séance, soit :

Mmes Melanie Annen, Sara Wagner

MM. Christian Binggeli, Gilles Corbel, Fabien Descoedres, Jonathan Gandillon, Philippe Gandillon, Fabien Maillefer, Maxime Métry, Ramiro Rodriguez

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 49 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Jean-Nicolas Muff demande à l'Assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Assermentation de M. Peter Rothrock

M. Jean-Nicolas Muff procède à l'assermentation de M. Peter Rothrock, absent lors de la séance d'installation des autorités du 17 mai 2021. Il y a dès lors 50 Conseillers présents.

3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 17 mai 2021

M. Jean-Nicolas Muff demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV du 17 mai 2021 est adopté à l'unanimité avec remerciement à la secrétaire. M. Jean-Nicolas Muff précise que le PV de l'assermentation proprement dite avait été adopté lors de la séance.

4. Adoption du Procès-verbal de la séance du 28 juin 2021

M. Jean-Nicolas Muff demande s'il y a des remarques concernant ce PV. M. Charles Richard signale qu'à la fin de la page 253, dans les communications de M. Eric Maillefer, il est question du « *Bâtiment du Saugey 6* ». Il précise qu'il existe le Chemin du Saugey 6 et la Place du Saugey 6. Il est donc nécessaire de préciser qu'il s'agit du bâtiment de la Place du Saugey. M. Jean-Nicolas le remercie et annonce que le PV sera corrigé dans ce sens. Il n'y a pas d'autres remarques et le PV du 28 juin 2021 ainsi modifié est adopté à l'unanimité avec remerciement à la secrétaire.

5. Préavis municipal No 03/2021 – Autorisations générales législature 2021-2026

M. Jean-Nicolas Muff passe la parole M. Jerome de Benedictis, Syndic qui précise qu'une erreur s'est glissée dans le préavis en question, comme il est mentionné dans le rapport de la Commission des finances. Il manquait en effet une conclusion, qui figure bien dans le texte du préavis mais n'était pas reportée dans les conclusions officielles à ratifier. La Municipalité dépose donc un amendement, soit l'ajout du point 6, comme suit : « 6) *l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 100'000.-- par cas* ».

Le Président demande si un autre membre de la Municipalité souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre de la Commission des finances souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

En l'absence de M. Fabien Descoedres, Président de la Commission d'objet, M. Jean-Nicolas Muff passe la parole à M. Giorgio Caron, qui n'a rien à ajouter au rapport.

M. Jean-Nicolas Muff demande si un autre membre de la Commission d'objet souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre dès lors le débat sur ce préavis. Personne ne souhaitant prendre la parole, il clôt le débat.

Le Président annonce qu'il y aura d'abord le vote sur l'amendement proposé par la Municipalité puis sur celui de la Commission des finances. Il sera ensuite voté sur les conclusions du préavis, amendé ou pas. Conformément à l'art. 77, alinéa 4 du Règlement du Conseil communal, le vote sur l'amendement laisse l'entière liberté de voter sur le fond du préavis. L'amendement proposé par la Municipalité est accepté à une très large majorité. L'amendement proposé par la Commission des finances est également accepté à une très large majorité.

M. Jean-Nicolas Muff lit les conclusions du préavis amendé :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 03/2021,
- vu l'art. 4, chiffres 6, 6 bis, 8 et l'art. 44, chiffre 2 de la Loi sur les Communes (LC)
- vu l'art 16, chiffres 5, 6, 8 et l'art. 86 du règlement du Conseil communal
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier l'objet
- vu le rapport de la Commission des finances,
- vu les amendements de la Municipalité et de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026 les autorisations suivantes :
 1. l'autorisation relative à l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans une limite fixée à Fr. 150'000.- par cas, charges éventuelles comprises,
 2. l'autorisation relative à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales dans une limite fixée à Fr. 150'000.- par cas, charges éventuelles comprises,
 3. l'autorisation de plaider,
 4. l'autorisation de placer les liquidités de la commune sous forme de comptes courants, de placements à terme, d'obligations de tous types ou de bons de caisses, dont le débiteur ou le garant est : une institution considéré comme pupillaire par les autorités du Canton de Vaud, une Banque Cantonale Suisse, la Centrale des Lettres de Gages, la Banque des Lettres de Gages, la Poste/Postfinance ainsi que la Confédération,
 5. L'autorisation de prêter sans préavis les liquidités, limitées à Fr. 1'000'000.-, de la commune à des communes voisines ou entreprises de droit public pour le financement de projets dans lesquels la commune d'Echandens participe financièrement, pour une période maximum d'une année.
 6. l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 100'000.-- par cas.
- De prolonger, en fin de législature, ces autorisations pour la durée nécessaire à la présentation du préavis des autorisations générales pour la future législature, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

6. Préavis municipal No 04/2021 – Renouvellement de l'arrêté d'imposition

M. Jean-Nicolas Muff passe la parole M. Jerome de Benedictis qui n'a rien à ajouter à son préavis.

Il demande si un autre membre de la Municipalité souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

M. Jean-Nicolas Muff ouvre le débat.

M. Markus Christen s'exprime. Ayant lu au point 3 du préavis que la Municipalité « garde pour objectif principal de garantir une stabilité dans le taux d'imposition et vous propose donc de maintenir le taux à 60,5 pourcents de l'impôt cantonal de base et ce pour une année », il estime qu'il s'agit plutôt d'une constance de boucher les trous des déficits par les réserves. Cette stabilité n'est possible que grâce aux réserves, qui diminuent constamment. On espère que la facture sociale diminue ou sera prise en charge par le Canton, mais le déficit ne se résoudra pas tout seul. Il rappelle que le déficit de Fr. 1'600'000 correspond à environ 10 points d'impôt. Il ne comprend pas la lassitude de la Municipalité et de la Commission des finances envers ce déficit. En 2019, la Municipalité proposait de maintenir un taux à 62% suite à des « incertitudes », mais le Conseil voulait la diminution des 1.5% pour arriver à 60.5%. D'où vient le changement d'opinion de la Municipalité ? Même en laissant tomber le taux d'escompte de 6%, les comptes ne seront de loin pas équilibrés, puisque l'escompte représente une charge de Fr. 400'000.- pour la Commune.

La Municipalité a divers grands projets qui nécessitent un amortissement important qui pèse lourd sur les futurs budgets. Il rappelle la responsabilité du Conseil par rapport à ces décisions qui ont un impact sur l'avenir de la Commune.

Les éléments suivants le dérangent :

1. Au lieu d'investir intelligemment les réserves, elles sont utilisées pour financer le déficit
2. Au lieu d'équilibrer les comptes, on cherche des possibilités d'égaliser plus tard les comptes avec d'autres impôts, tels qu'une augmentation des impôts fonciers ou avec un changement de la durée d'amortissement.
3. La stabilité de la Commune avec des niveaux d'impôts avantageux a pris fin.

Dans ce contexte, il trouve adéquat d'augmenter le taux à 62%, afin d'avertir les contribuables de manière douce. Il souhaite que la Municipalité présente dorénavant un tableau des flux de trésorerie pour ces prochaines années avec les différents paramètres et scénarii. Il souhaite également connaître les priorités de la Municipalité au niveau des différents projets et investissements.

Pour toutes ces raisons, il demande à l'Assemblée de refuser le préavis.

M. Jerome de Benedictis répond en ce qui concerne la distinction entre la stabilité et la constance. Il confirme que la constance tient à cœur à la Municipalité. Quand dans son préavis, la Municipalité dit souhaiter une stabilité dans l'imposition, c'est par opposition à un taux d'imposition qui ferait un « yo-yo ». Ce qui compte est d'avoir un taux d'imposition lisible pour la population. S'il est diminué ou augmenté, ce sera fait avec une bonne raison et une vision à long terme. Aujourd'hui, les comptes sont volatiles et variables. D'autre part, la Municipalité a cru comprendre que c'était également la volonté du Conseil communal d'avoir un taux d'imposition constant et stable. Quant aux déficits à long terme, la Municipalité a présenté une vision à l'horizon 2025 qui pourrait approcher les 10 points manquants pour faire fonctionner la Commune. Néanmoins, ces dernières années il s'est avéré que les comptes étaient moins dramatiques que les budgets présentés. D'autre part, l'aboutissement de l'initiative « SOS Communes » brasse les cartes. Le Conseil d'Etat a désormais deux ans pour répondre à cette initiative, soit en proposant un contre-projet, soit en soumettant un projet de loi au Grand Conseil, soit en mettant l'initiative en votation populaire. Il y aura donc de grands changements ces prochains temps. Dans deux ans, la Municipalité aura une meilleure vision quant à la péréquation intercommunale et de ce que sera la facture sociale. La Municipalité cherche des solutions, telles que l'impôt foncier, le taux d'escompte, le taux d'impôt, etc. La croissance démographique de la Commune apportera également des recettes supplémentaires. D'autres mesures ont été évoquées au niveau des amortissements et des projets, voire une politique d'austérité sur certains postes. Toutes ces solutions sont ouvertes dans le but d'équilibrer les budgets à l'horizon 2025.

En ce qui concerne la réduction du taux d'imposition de 62% à 60.5%, il faut se rappeler que la Municipalité avait souhaité maintenir l'impôt communal à 62%, car elle voyait venir ces déficits et désirait apporter de la stabilité en gardant le taux à 62%. La Commission des finances l'avait soutenue dans ce sens, mais le Conseil communal en avait décidé autrement, en réduisant l'imposition à 60.5%. La Municipalité a compris et surtout respecté cette volonté. Elle n'aurait pas trouvé correct de proposer un retour à 62% contre la volonté du Conseil il y a deux ou trois ans. Il rappelle que les comptes ont souvent été meilleurs que les budgets ces dernières années. (*Ndlr : octobre 2019*). Concernant l'amortissement sur les grands projets à venir, le principe fondamental de la comptabilité des Communes est de facturer aux contribuables des investissements et des projets dont ils peuvent bénéficier. Il est impensable pour la Municipalité de percevoir de l'impôt pour financer des amortissements à venir. Les contribuables payent aujourd'hui des impôts pour des projets existants. Les contribuables de demain payeront des impôts pour des projets qui existeront demain. Il est dès lors contraire aux principes de la comptabilité des Communes d'augmenter les impôts aujourd'hui avec le seul but de financer les investissements futurs. En ce qui concerne la gestion des réserves, il faut savoir que la réserve n'est pas un trésor sur lequel on est assis. Les réserves sont des réserves comptables. Le compte courant de la Commune ne bénéficie pas des Fr. 15 mio de réserve qu'elle a actuellement. Les réserves sont des investissements qui ne sont pas totalement amortis. Certaines de ces réserves sont sous d'autres formes que réellement du monétaire. C'est vrai qu'il y a des déficits qui s'accumulent d'année en année et qui font diminuer cette réserve, mais la diminution de la réserve permet de s'approcher d'une réalité comptable qui veut que la réserve soit couverte avec des actifs circulants. Concernant les changements dans la durée des amortissements, ils le sont dans le but d'améliorer les comptes de la Commune. Il ne s'agit pas de rallonger les durées d'amortissement, mais d'interrompre des amortissements sur des biens qui ne doivent pas être amortis. La Commune a un patrimoine financier, comme les 6 appartements aux « Portes d'Echandens », qu'il n'est pas nécessaire d'amortir complètement, car ces appartements auront toujours une valeur. Cette valeur fiscale doit être maintenue aux comptes de la Commune, d'autant plus qu'à l'horizon lointain où le modèle comptable harmonisé 2 des Communes (MCH2) entrera en vigueur, le patrimoine financier de la Commune devra être réévalué à sa valeur fiscale. Ces changements de durée d'amortissement sont faits pour avoir une vision réelle de la comptabilité. Concernant une maîtrise des dépenses qui ne serait plus adéquate, il précise que la Municipalité a calculé chaque dépense et il est prévu de dépenser ce qui sert à la population et à l'avenir du village. Concernant la demande d'un tableau des flux de trésorerie future, il se réfère au tableau Projets 2025. Il n'est pas possible de prévoir plus loin, car tout dépend des recettes des impôts et des facturations cantonales. Dans le fond, la priorité dans les projets futurs sera présentée dans ce qui pourrait s'appeler un programme de législature. Cela correspond à ce que la Municipalité avait appelé une « Vision municipale à 2025 » lors de sa propre élection en tant que Syndic. La Municipalité nouvellement élue estime pouvoir présenter d'ici la fin de l'année une telle vision.

Il encourage vivement le Conseil à ne pas refuser ce préavis, car la conséquence serait un taux d'imposition de 0 à Echandens, si aucun arrêté n'est déposé d'ici 31 octobre !

M. Jean-Nicolas Muff demande si la Commission des finances souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

M. Markus Christen propose un amendement, soit d'augmenter l'impôt sur les trois premiers points de l'arrêté d'imposition de 60.5% à 62%.

M. Dominique Tavel demande à M. Markus Christen pourquoi il propose un amendement sur le taux et non pas sur l'escompte, ce qui serait beaucoup plus facile à gérer.

M. Markus Christen répond qu'une baisse de l'escompte à 0, ne permettrait de gagner que Fr. 400'000.- sur un déficit de Fr. 1.6 mio.

M. Dominique Tavel demande ce que rapporterait l'augmentation du taux d'impôt de 1.5% et y répond lui-même qu'il s'agit de Fr. 200'000.-. Il est contre le fait d'augmenter les impôts tant que le déficit n'est pas récurrent. Il estime qu'il est plus facile d'agir sur le taux d'escompte, qui à son avis est antisocial.

M. Jerome de Benedictis précise que 1.5 point d'impôt représente à l'heure actuelle environ Fr. 225'000.-. Ce chiffre est destiné à augmenter vu que la population va croître. Il rappelle que le taux d'escompte sera soumis au Conseil communal le 13 décembre. Aujourd'hui, il s'agit uniquement du taux d'imposition. En ce qui concerne le côté antisocial, il estime que ce n'est pas le débat d'aujourd'hui, mais il est appliqué pour toutes les personnes qui paient leurs impôts dans les délais et non pas en avance.

Plus personne ne demandant la parole, M. Jean-Nicolas Muff clôt la discussion. Il s'agit de voter l'amendement proposé par M. Markus Christen qui est d'augmenter le taux d'imposition de 60.5% à 62% aux points 1, 2 et 3 de l'Arrêté d'imposition. Il rappelle que le vote sur l'amendement laisse toujours la totale liberté de vote sur le fonds du préavis. L'amendement est rejeté à une large majorité.

M. Jean-Nicolas Muff passe au vote du préavis et en lit les conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 04/2021,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A LA MAJORITE (1 abstention)

- d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté en annexe du préavis 04/2021 et dont il fait partie intégrante, pour une période d'une année, soit pour 2022.

7. Communications municipales

M. Christian Müller :

1. Formation ASP

S'il vous semble que notre nouvelle ASP, Mme Holbing a disparu, ne vous inquiétez pas, elle est actuellement en formation à Savatan. Le montant de cette formation est de Fr. 10'000.--. Elle s'achèvera à fin octobre.

2. Rte de la Gare et de Bremblens.

Côté bonne nouvelle, comme vous avez sans doute pu le lire dans le journal d'Echandens, mais surtout pu le constater de vos yeux, le chantier de la colonne vertébrale du village avance, nous allons dans la semaine commencer la dernière partie de la phase 3, à savoir le centre du village.

Toujours côté bonne nouvelle, la demande de subvention complémentaire cantonale a été acceptée, le montant passant de Fr. 82'500.-- à Fr. 202'500.--.

Côté moins bonne nouvelle, à la suite de la demande de crédit complémentaire lors du dernier conseil, nous étions dans l'attente du résultat de la campagne de test supplémentaire

nécessaire (carottages et tests de plaques) qui devait être effectuée sur la partie restante à savoir du ch. de Savoie au giratoire des Abbesses.

Cette campagne ainsi que l'analyse de cette dernière ont nécessité un peu plus de temps que prévu, de la part de l'entreprise mandatée.

Les résultats de cette analyse n'ont pas fait apparaître de problème majeur dans la structure du coffre, comme sur la partie du bas, cependant avec l'expérience que j'ai acquise sur ces derniers mois, je propose de rester prudent.

Revenons donc à ce qui nous intéresse, il sera malgré tout nécessaire de modifier la structure des différentes couches d'enrobés, initialement prévus, ceci afin de garantir l'uniformité avec ce qui a été fait sur le bas.

Une offre complémentaire a été soumise au bureau d'ingénieur la semaine dernière, celle-ci doit encore être analysée par ledit bureau.

Cependant, le surcout articulé sera de l'ordre de Fr. 300'000.--. Une demande de subvention complémentaire auprès du Canton sera effectuée.

Il est évident que nous serons dans l'obligation de faire avancer le chantier, et ce, avant l'octroi d'un crédit complémentaire, qui vous sera présenté lors du prochain conseil. En effet, il serait impensable de stopper le chantier jusqu'à l'obtention du montant, sachant qu'une immobilisation coûterait très cher, plusieurs dizaines de milliers de francs, montant qui serait tout bonnement « jeté » par la fenêtre. Sans parler de la prolongation des nuisances liées aux modifications de trafic.

3. Ch. des Utins

Les travaux devant être exécutés à la charge des SI Eau Lausanne, consécutif à une rupture de conduite auront lieu au printemps 2022. Il n'était pas envisageable de procéder à ces derniers en même temps que ceux des rtes de la Gare et de Bremblens.

Mme Catherine Bertone :

1. Commission dév. Durable, climat et environnement

Madame Bertone commente les planches de sa présentation. Elle sera transmise aux membres du Conseil par mail.

M. Jerome de Benedictis :

1. Fêtes au Château

Dans le contexte incertain et particulier que vous connaissez toutes et tous, nous avons vécu au mois d'août des Fêtes au Château et une réception des nouveaux habitants magnifiques. Grâce à une communication adaptée de jour en jour compte tenu de l'évolution des restrictions, plus de 700 personnes ont participé à cette cuvée 2021 dont les retours sont globalement excellents. La Municipalité tient une nouvelle fois à remercier tous les membres des sociétés locales qui se sont investis dans l'organisation de cette fête. Cela démontre à quel point cet engagement bénévole est nécessaire tant à l'animation du village qu'à sa vie culturelle et sportive.

2. Facture sociale 2020

La Municipalité a décidé de recourir contre le décompte final de la péréquation 2020, notamment sur le volet lié à la facture sociale. Ce recours complète le recours similaire déposé contre le décompte final de la péréquation 2019 et permet à la Commune d'Echandens d'afficher une ligne de conduite claire dans la position vis-à-vis de cet énorme enjeu. Parallèlement, la Municipalité d'Echandens portera une attention particulière à la réaction du Conseil d'État face à l'aboutissement de l'initiative SOS Communes.

3. Région Morges

L'association de droit privé Région Morges, qui regroupe les 8 communes de notre district membres du PALM, plus Lussy-sur-Morges et St-Prex, s'est dotée de nouveaux statuts et de nouvelles entités de gouvernance. Il y a tout d'abord un organe de pilotage politique et stratégique qui réunit les 10 Syndics de l'association et que j'ai la chance de présider depuis le 23 août, accompagné de deux vice-présidents : Mme Mélanie Wyss, Syndique de Morges, et M. Frédéric Geoffroy, Syndic de Lussy-sur-Morges. L'association possède également trois comités de politique thématique qui gèrent les sujets de la mobilité, de l'urbanisme et de l'environnement. Ce sont les Municipaux responsables de ces dicastères qui siègent dans ces assemblées. Pour Echandens, il s'agit de Mme Catherine Bertone pour l'environnement et l'urbanisme et de M. Christian Müller pour la mobilité. L'association prévoit une présentation dans les Conseils communaux d'ici au mois d'avril l'année prochaine.

8. Communications du Bureau

Votations du 26 septembre 2021 :

Objet 1 : Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital : oui 254 – non 651

Objet 2 : Mariage pour tous : oui 542 – non 367

Jetons de présence : A l'issue de chaque séance de Conseil, la boursière distribue les jetons de présence à chaque Conseiller/ères. Celles et ceux qui le désirent, peuvent remettre leur jeton de présence dans l'urne mise à disposition. Ces dons seront ajoutés aux jetons de la dernière séance de l'année, puisque le Conseil avait décidé il y a longtemps que la totalité des jetons de la séance de décembre sera versée à une association de bienfaisance que choisit le Bureau et qu'il propose à l'assemblée. Il précise que ce don du Conseil est totalement séparé du soutien humanitaire que fait la Municipalité conformément au poste porté au budget annuel et attribué par la Commission Aide humanitaire. Le Bureau souhaite savoir si le Conseil accepte de reconduire ce mode de faire ou s'il le refuse. Personne ne souhaitant prendre la parole, ce mode de faire est maintenu. Le Bureau communiquera lors de la séance du 13 décembre l'association retenue pour les dons de 2021. Des propositions d'œuvre peuvent être soumises au Bureau jusqu'à fin octobre.

Retour sur la sortie du Conseil : Le Bureau a reçu avec plaisir les commentaires positifs de la part des participants et remercie une nouvelle fois toutes les personnes s'étant investies pour la réussite de cette belle journée. Il serait intéressant d'obtenir des photos prises lors de la sortie, afin de pouvoir les grouper et partager avec les participants. Petit bémol néanmoins : 14 personnes n'ont pas répondu à l'invitation, parmi lesquelles des Conseillères et Conseillers, ce qui est regrettable. Une réponse est systématiquement demandée à toute invitation et/ou sollicitation.

9. Divers et propositions individuelles

M. Peter Rothrock informe que M. Peter Lack avait suggéré de mettre les informations partagées aux cinq postes de la sortie sur le site de la Commune. M. Jean-Nicolas Muff confirme que cette demande est parvenue au Bureau qui étudiera avec la Municipalité la meilleure façon de partager ces informations.

Mme Muriel Andrey remercie la Commune pour la mise à disposition de cartes journalières CFF qu'elle a utilisées de nombreuses fois durant l'été. Elle espère qu'elles ne seront pas supprimées comme cela a été annoncé et que la Municipalité sera vigilante pour maintenir cette offre tant que possible.

Elle souligne qu'il est pénible, voire dangereux à Echandens de descendre du train ou d'y monter, autant pour des personnes à mobilité réduite que pour des personnes sans difficulté

particulière, vu la hauteur de la marche sur le quai côté lac. Elle signale qu'à la petite gare d'Ependes, une marche métallique provisoire sur toute la longueur du quai a été installée. Cette installation n'offre pas de solution aux personnes à mobilité réduite, mais faciliterait l'accès au train pour les autres usagers de manière provisoire. Si cette solution a pu être mise en place dans un village de 320 habitants, elle estime qu'elle pourrait l'être à la gare de Denges-Echandens. Elle sait qu'une demande avait déjà été faite aux CFF en collaboration avec la Commune de Denges et voudrait savoir où en est le dossier. Elle encourage la Municipalité à relancer les CFF, en proposant éventuellement cette solution provisoire.

M. Jerome de Benedictis répond que les associations de Communes telles que l'UCV se battent pour que l'offre de cartes journalières CFF soit maintenue. L'échéance de fin d'offre initialement annoncée a d'ailleurs déjà été repoussée. En ce qui concerne la problématique de la hauteur du quai de gare, elle est bien connue. La solution d'installer un marchepied, tel que celui d'Ependes, avait été soumise aux CFF par les Communes de Denges et d'Echandens et correspondait également à la volonté des CFF. Néanmoins, lors de la mise à l'enquête, l'AVACAH, association vaudoise défendant les intérêts des personnes à mobilité réduite, s'était opposée à ce projet car le fait d'installer une solution provisoire aurait empêché, selon elle, les CFF d'étudier une solution permanente dans le futur. Face à cette opposition, les CFF n'ont pas souhaité se battre juridiquement contre cette opposition. A ce stade, il peine à croire que les CFF fassent une installation à la gare de Denges-Echandens avant qu'une nouvelle gare y soit construite avec les projets d'adaptation des gares et Léman 2030. La Municipalité suit ce dossier de près. Au-delà de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, il y a l'augmentation de la cadence, la modification des quais, etc.

Plus personne ne demandant la parole, M. Jean-Nicolas Muff donne rendez-vous au prochain Conseil qui aura lieu le 8 novembre 2021. Il annonce que le verre de l'amitié peut être servi à condition de présenter un certificat COVID. Les scrutateurs contrôleront formellement les certificats des personnes concernées. Il souhaite une belle fin de soirée aux personnes ayant suivi la séance en streaming ainsi qu'aux Conseillers/ères ne souhaitant pas participer à la verrée, puis clôt la séance vers 21:15.

Le Président :



Jean-Nicolas Muff



La Secrétaire :



Thérèse Maillefer

